

# Conseil de quartier Couronne rurale

Procès-verbal de la séance publique tenue le 28 mars 2018 à 19 h au Centre social municipal situé au 525, rue St-Eugène à La Tuque.

Étaient présents :

Madame

Manon Côté, conseillère et présidente

Madame Messieurs

Denis Adams, membre Rémy Bélanger, membre Pierre Gélinas, membre

Denise Hébert, membre

Messieurs

Luc Fortin, surintendant Service des travaux publics

Sylvain Hénault, superviseur environnement et qualité

de l'eau

Madame Sylvie Ruel agit à titre de secrétaire.

Assistance : 25 personnes présentes.

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

La conseillère, Mme Côté souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres ainsi qu'à la population qui s'est déplacée pour assister à la rencontre du conseil de quartier Couronne rurale. Elle présente les membres du conseil de quartier ainsi que les officiers municipaux présents.

Elle souligne que les conseils de quartier sont le lien qui existe entre la population et l'administration municipale et fait un résumé des règles de régie interne en spécifiant la mission des conseils de quartier. Ces rencontres n'ont pas pour but de traiter de dossier personnel, mais plutôt d'établir un dialogue pour tenter de trouver une solution à un problème commun. Toute plainte ou demande personnelle peuvent être transmise à Info-Service.

Pour ceux ou celles qui lui ont adressé des demandes lors de son entrée en fonction, elle demande un certain laps de temps dans le but d'obtenir les informations nécessaires pour répondre à ces questionnements.

À la suite d'une rencontre privée du conseil de quartier le 12 février dernier, il a été entendu entre les membres qu'il serait approprié de tenir au moins deux rencontres publiques par année. Toutefois, des rencontres pourraient se tenir au besoin pour permettre certaines présentations qui pourraient intéresser les citoyens, soient le schéma de couverture de risques, les services municipaux, etc. Les citoyens présents sont en accord avec le nombre de rencontres par année ainsi que le lieu et l'heure.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, IL EST:
PROPOSÉ PAR monsieur Rémy Bélanger
APPUYÉ à l'unanimité

**ET RÉSOLU:** 

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que le point 8 « divers » reste ouvert.

#### ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue et présentation des membres du conseil de quartier de la Couronne rurale
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal du 16 mai 2016
- 4. Suivi au procès-verbal du 16 mai 2016 :
  - 4.1 Environnement:
    - Arbustes : programme de végétalisation des berges / Participation financière de Ville de La Tuque;

. .

- Arbres : mois de l'arbre / Distribution d'arbres;
- Guide du riverain;
- Dépliants : quais;
- Inspections des propriétés;
- Accompagnement des propriétaires;
- Voirie et environnement : harmonisation.
- 4.2 Voirie:
  - Travaux réalisés en 2017;
  - Travaux à venir à la suite des inspections de 2016;
  - Travaux à venir à la suite de l'auscultation du chemin du Contour-du-Lac-à-Beauce par Ville de La Tuque;
- Travaux à venir suite aux relevés de niveau des fossés et chemin fait par Ville de La Tuque;
- Construction le long de la ligne latérale;
- Maison abandonnée sur le chemin de l'Église.
- 5. Environnement par M. Sylvain Hénault, superviseur environnement et qualité de l'eau :
  - 5.1 Bilan au 31 décembre 2017;
  - 5.2 Résumé des lois touchant les bandes riveraines et autres lois d'actualité;
  - 5.3 Mesures de développement durable : déchets, compost et récupération;
  - 5.4 Plan d'action pour les secteurs de la Couronne rurale;
  - 5.5 Questions des citoyens.
- 6. Voirie par M. Luc Fortin, surintendant au Service des travaux publics :
  - 6.1 Bilan des ouvrages au 31 décembre 2017;
  - 6.2 Plan d'action / Prévisions des ouvrages de voirie pour chacun des secteurs de la Couronne rurale;

\*

- 6.3 Questions des citoyens
- 7. Dossiers divers des différents secteurs :
  - 7.1 Rue Bourassa (Mme Denise Hébert);
  - 7.2 Lac-à-Beauce (M. Denis Adams);
  - 7.3 Secteur nord (M. Rémy Bélanger);
  - 7.4 Secteur sud pont Rivière-aux-Rats (M. Pierre Gélinas).
- 8. Divers
- 9. Période de questions
- 10. Date approximative de la prochaine rencontre et sujets qui seront traités
- 11. Fin de la rencontre

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 MAI 2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Denis Adams

APPUYÉ PAR madame Denise Hébert

QUE le procès-verbal du 16 mai 2016 soit adopté tel que rédigé.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

## 4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 16 MAI 2016

### 4.1 Environnement:

- M. Sylvain Hénault, superviseur en environnement et qualité de l'eau fait le suivi de même que le bilan au 31 décembre 2017 et le plan d'action pour l'année 2018.
- <u>Arbustes programme de végétalisation des berges / Participation financière de Ville de La Tuque :</u> aide offerte par la Ville par l'achat d'arbustes à faible coût afin de naturaliser les berges. La liste est disponible sur le site Internet de la Ville.
- <u>Arbres mois de l'arbre / Distribution d'arbres</u> : tous les ans au mois de mai il y a distribution gratuite à toute la population de différentes essences de plants d'arbres.
- <u>Guide du riverain</u>: présente la 2° édition du guide disponible également sur le site Internet. Pour tout questionnement, ne pas hésiter à communiquer avec Info-Service et par la suite les requêtes sont transmises au service concerné.
- <u>Dépliants quais</u> : présente le document et informe des règles en vigueur.

En ce qui a trait aux règles à l'installation des quais et les bandes riveraines, elles découlent des lois et règlements provinciaux sur la protection des rives et les instances gouvernementales exigent qu'elles soient insérées à l'intérieur du règlement de zonage de la municipalité.

- Inspections des propriétés : les inspections autour du Lac-à-Beauce sont à ce jour terminées.
- <u>Accompagnement des propriétaires</u>: les personnes reprochent à la Ville de communiquer avec le propriétaire par voie d'une mise en demeure. Nous souhaitons plutôt que les gens communiquent avec nous pour les accompagner dans leurs démarches ou avant le début de tous travaux.

### Questions et commentaires :

- Mme Denise Hébert demande s'il y a communication téléphonique avec les gens avant la transmission d'une mise en demeure pour une infraction à la règlementation municipale.
   R: Actuellement, nous procédons par l'envoi d'une mise en demeure. Par le passé, il y avait transmission d'un avis par lettre recommandée et en raison de la rationalisation dans les dépenses cette façon de faire a été laissée de côté pour la remplacer par la transmission d'une mise en demeure et cette procédure respecte la loi pour l'application règlementaire.
- M. Denis Adams est d'avis que la Ville devrait revenir à une formule semblable, car dans la plupart des cas les infractions sont minimes. Une communication et des explications en personne pourraient régler la situation.
- M. Pierre Gélinas croit que l'envoi d'une mise en demeure commence très mal une relation et considère que les personnes doivent être traitées en toute équité. Une autre façon de faire devrait être envisagée dans le but de faciliter les communications.
- Voirie et environnement : de plus en plus d'harmonisation entre les services lors des travaux.

#### 4.2 Bilan au 31 décembre 2017

Comme mentionné plus tôt, les inspections au Lac-à-Beauce sont terminées et nous travaillons en excellente collaboration avec les gens pour le maintien de la protection du lac.

## 4.3 Résumé des lois touchant les bandes riveraines et autres lois d'actualité

Comme mentionné plus tôt, les lois et règles gouvernementales sont insérées à l'intérieur de notre règlementation municipale.

## 4.4 Mesures de développement durable : déchets, compost et récupération

En raison de la fermeture de la Chine à l'importation des matières recyclables, à l'avenir les gens devront être plus responsables et meilleurs dans la gestion des déchets et des matières recyclables. Un très grand défi nous attend dans les prochaines années, car les coûts reliés à la gestion des matières résiduelles sont de plus en plus lourds.

Suite à un questionnement d'un citoyen, il informe que le centre de transfert est ouvert tous les jours de la semaine. Les heures d'ouverture peuvent être vérifiées sur le site Internet de la Ville.

Nous invitons la population à une formation sur le compost domestique à venir en mai prochain au centre social municipal. Les renseignements sont disponibles sur le site Internet de la Ville.

De plus, nous sommes en préparation pour la réalisation d'une étude en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles

#### Questions et commentaires :

dans des sacs verts ou noirs.

- Un citoyen mentionne que dans son secteur, soit au lac Clair, les déchets doivent être déposés dans un conteneur et trouve que le couvert en métal est très pesant. Suggère de faire une porte sur le côté ou toute autre solution.
- Une citoyenne mentionne que le couvert du conteneur au Camping latuquois est en plastique plutôt qu'en métal. Cependant, ces conteneurs sont utilisés seulement qu'en période estivale.
- Une citoyenne du lac Clair demande s'il serait possible d'avoir un bac pour chacun d'eux au lieu d'aller déposer les déchets dans un conteneur.
  R : Mme Côté mentionne que cette façon de faire est peut-être reliée au coût. Il faut savoir que les coûts réels reliés à cette dépense sont chargés au contribuable et si cette façon de faire est retenue par vous, le montant vous sera alors chargé. Elle souligne qu'en raison de certaines contingences (pont rive ouest, état du chemin), les déchets et les matières recyclables sont amassés dans des sacs à la main par l'entrepreneur. La récupération est dans des sacs transparents et les déchets
- Des citoyens ont remarqué que de gros déchets sont souvent laissés près des conteneurs ou sur des terrains privés.
- Il avait été mentionné à la dernière rencontre la présence d'objets de métal et de gros objets sur un terrain à proximité du pont de la rive ouest et rien n'a été fait à ce jour pour corriger la situation.
   R : Une vérification sera faite par la Ville. Cependant, des plaintes ont été faites auprès du ministère de l'Environnement pour ce dossier. Mme Côté ajoute que la Ville entreprend des procédures pour corriger les infractions. Par contre, si le contrevenant paie son constat d'infraction la procédure doit être refaite, et ce, depuis le tout début.
- Suggestion d'établir un système d'utilisateur-payeur pour la gestion des matières résiduelles.

### 4.5 Plan d'action pour les secteurs de la Couronne rurale

Suivi des dossiers et des plaintes avec accompagnement pour l'année 2018.

#### Questions et commentaires

- Un citoyen mentionne que depuis quelques années, il y a fluctuation du niveau d'eau de la rivière St-Maurice et cette situation apporte certaines problématiques aux propriétaires riverains en ce qui a trait à leur quai. Il se questionne à savoir si des études ont été réalisées par Hydro-Québec face à cette situation.
  - R : Malheureusement, la gestion du niveau de la rivière s'effectue par Hydro-Québec, par contre nous prenons note de ce commentaire.
- Depuis deux ans lors de la crue printanière, les personnes résidant sur la rue Bourassa doivent faire un détour et emprunter le Parker, car il y a inondation de ce chemin. Les citoyens de ce secteur croient que cette situation est due à la gestion du niveau de l'eau de la rivière par Hydro-Québec.
- Une citoyenne mentionne que la conseillère a été sensibilisée à la situation actuelle face aux nombreux vols d'hydravion effectués au Lac-à-Beauce qui occasionnent des nuisances par le bruit.
   R: Mme Côté mentionne qu'elle a eu des discussions avec M. Thibodeau et entendu les plaintes des gens du secteur. Elle suggère une rencontre entre les associations touchées et le propriétaire de la base d'hydravion, M. Rémy Thibodeau pour débuter le dialogue avec la formation d'un comité.

Les personnes suivantes sont intéressées à se joindre à ce comité : Mme Silvy Lepage et messieurs Luc Duchesneau et Jacques Rivard.

De plus, elle mentionne que nous retrouvons cette même problématique au lac à la Tortue et des procédures ont été entreprises par les gens du secteur. Cette situation est très médiatisée en ce moment.

- Un citoyen mentionne que des coupes forestières sont à venir dans le secteur du Lac-à-Beauce. Il se questionne à savoir si la Ville à une politique afin de protéger les secteurs de ces coupes forestières comme celle réalisée par la Municipalité de La Bostonnais.
   R : Mme Côté demande au citoyen de lui transmettre ce commentaire par courriel afin qu'elle puisse faire une vérification, car elle ne peut répondre à la question actuellement. Un citoyen ajoute que des représentations peuvent être faites par les associations auprès des compagnies forestières pour les
- Présence d'une plante envahissante dans certains secteurs, la renouée japonaise qui pourrait être inquiétante. Cependant, un citoyen mentionne qu'elle peut être contrôlée et c'est ce qu'il fait chez lui.

#### 5. VOIRIE

#### 5.1 Voirie

informer de leurs inquiétudes.

M. Luc Fortin, surintendant au Service des travaux publics est heureux d'être présent à sa toute première rencontre et demande aux gens présents d'être compréhensif. Il priorise le travail en équipe et désire collaborer avec les gens.

Il aimerait préciser que les budgets alloués aux travaux de voirie sont adoptés par les élus. Par contre, des recommandations sont faites au conseil. Il souhaite travailler en collaboration avec les gens des différents secteurs dans le but d'établir les priorités. Des travaux sont réalisés chaque année sur l'ensemble des chemins, soient du rechargement, fossés, pavage ou débroussaillage selon les budgets alloués. Nous désirons que les travaux futurs soient réalisés à long terme afin de ne pas être dans l'obligation de les recommencer.

Mme Côté mentionne qu'une rencontre avec les membres du conseil de quartier pourrait se tenir prochainement dans le but de faire une planification des travaux. Le budget pour l'entretien routier est négligeable par rapport au coût des travaux qui sont est très onéreux. Par contre, nous désirons améliorer les chemins avec les sommes disponibles.

M. Fortin invite les gens à communiquer avec Info-Service lorsqu'ils remarquent une problématique sur le terrain. En terminant, il tient à informer les gens du déroulement du dossier du déneigement, car nous avons rencontré des problématiques dans certains secteurs. Un appel d'offres est à venir en 2018 pour accorder un contrat d'une durée de cinq ans. Un meilleur suivi sera apporté et Il n'y aura aucune tolérance de la part de la Ville s'il y a des lacunes dans le travail.

Mme Côté ajoute qu'une rencontre s'est tenue avec les entrepreneurs et la Ville. De nouvelles façons de faire ont été établies autant de la part de la Ville que celles des entrepreneurs afin d'améliorer les procédures de travail.

### Questions et commentaires

- Présences de roulières à l'heure actuelle sur la rue Bourassa en raison de la période de dégel.
- Quelques citoyens démontrent leur insatisfaction face aux méthodes d'entretien du chemin Bourassa.
- Demande s'il y a un budget alloué pour chacun des chemins ou si des demandes doivent être faites.
   R : Les gens des secteurs concernés doivent faire leurs demandes, car comme mentionné plus tôt, chaque année un montant est réservé pour la réfection des chemins (fossés, rechargement, pavage, débroussaillage). Nous aimerions connaître ces problématiques, car cela va nous permettre de prioriser les travaux.

- Demande si des travaux de pavage sont prévus à l'extrémité du chemin Contour-du-Lac-à-Beauce, car il a été enlevé et aucune pose ne s'est fait par la suite.
  - R': Des travaux sont prévus au début de la saison.
- Demande s'il y a une planification pour les travaux de débroussaillage sur le chemin Touladi. R : Si ces travaux sont absolument nécessaires pour cette année, ils devront être priorisés. Mme Côté mentionne que les demandes en rapport avec les différents secteurs devront lui être transmises par courriel, et ce, au plus tard le 1er mai prochain. Par la suite, une priorisation sera établie.
- La présence de piquets, posés par la compagnie Télébec, a été remarquée le long du chemin des Pionniers. Il devait s'agir d'un projet de la Ville, mais rien n'a été confirmé par eux. R: M. Fortin répond qu'une vérification sera effectuée, car n'a aucun renseignement à cet effet actuellement.
- Les entreprises forestières qui utilisent le chemin de l'Église et le détériorent ne devraient-elles pas participer à son entretien et, s'il y a lieu, à sa réfection. R : Une vérification sera faite. Mme Silvy Lepage qui assiste à la rencontre aimerait apporter une précision. Pour les chemins à double vocation, une subvention est versée par le MTQ et elle représente une somme de 832 \$ du kilomètre. Mme Côté invite les gens à aller consulter le mémoire déposé en décembre dernier adressé au gouvernement provincial où nous abordons l'entretien routier à l'intérieur du document.
- Demande s'il est possible de municipaliser un chemin privé, car croient que celui du lac Clair l'a été. R : Mme Côté va regarder cette demande avec eux à la suite de la rencontre.
- Des arbres sont en train de tomber sur le long du chemin Bourassa. R : M. Hénault répond que les personnes pourraient en informer le propriétaire dans le but d'agir en bon voisin et s'il y a vraiment danger Hydro-Québec pourrait être averti.

#### 5.2 Bilan des ouvrages au 31 décembre 2017

### Réalisations 2017 Pavage

-	Lac-à-Beauce sur un budget de 80 000 \$
-	Fossé sur chemin des Hamelin
_	Fossé sur chemin des Pionniers

-	Lac-à-Beauce sur un budget de 80 000 \$	72 UUU \$
_	Fossé sur chemin des Hamelin	2 500 \$
_	Fossé sur chemin des Pionniers	8 000 \$

#### Chemin Bourassa

-	Glissières de sécurité	6 500 \$
-	Changer ponceau	4 000 \$
_	Travaux correctifs sur un budget de 9 600 \$	5 000 \$

## 5.3 Plan d'action / Prévisions des ouvrages de voirie pour chacun des secteurs de la Couronne rurale

## Projets 2018

#### Pavage

-	Chemin des Hamelin	20 000 \$
-	Lac-à-Beauce et chemin des Pionniers	40 000 \$

#### Chemin Bourassa

Rechargement et ponceaux

8 000 \$

70 000 0

## 6. <u>DOSSIERS DIVERS DES DIFFÉRENTS SECTEURS</u>

- Mme Denise Hébert (rue Bourassa) mentionne que les demandes de son secteur ont été remises à la conseillère, Mme Côté pour être traitées à la prochaine rencontre. Mme Côté précise que nous retrouvons sur le site Internet de la Ville la mise à jour des journées où sont ramassées les matières résiduelles sur la rue Bourassa.
- M. Denis Adams (Lac-à-Beauce) souligne qu'un suivi pour la voirie est à venir ainsi qu'une rencontre avec M. Sylvain Hénault.
- M. Rémy Bélanger (secteur nord) informe qu'une rencontre est à prévoir avec M. Luc Fortin. De plus, il demande que des pressions soient faites par la Ville face à la problématique d'entretien des boîtes postales dans son secteur.
- M. Pierre Gélinas (secteur sud) démontre son appréciation du déroulement de la rencontre. Il désire faire une intervention au sujet du pont de la Rivière-aux-Rats. Il est d'avis que les utilisateurs peuvent rencontrer le conseil d'administration de la Corporation. En terminant, il aimerait apporter une précision. Lorsqu'il siège au conseil de quartier de Couronne rurale, il le fait en tant qu'individu et non comme président de la Zec.

Mme Côté mentionne que chaque membre du conseil de quartier représente l'ensemble du territoire de la Couronne rurale et non seulement leur secteur. Les demandes peuvent lui être transmises où à chacun des membres. La façon de faire pour consulter la population est lors des assemblées publiques, par la suite les recommandations sont acheminées au conseil municipal.

## 7. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Demande s'il y a un suivi sur le projet de la téléphonie cellulaire,
   R : Mme Côté mentionne qu'elle n'a pas les détails en ce moment, mais souligne la présentation prévue à l'assemblée publique du 17 avril prochain par Solutions Ambra et Sogetel sur le développement du projet.
- Pourquoi le MTQ interdit aux camions de bois en longueur d'utiliser la sortie sur la voie de contournement.
  - R : Une vérification sera faite et dossier à suivre. Mme Line Pilote informe des actions déjà entreprises concernant ce dossier.
- Demande s'il y a une règlementation municipale qui empêche une personne de couper un arbre sur un terrain privé et si un permis est exigé.
  - R : Une vérification sera faite à la règlementation municipale actuelle.
- Est-il possible d'avoir un représentant du lac Panneton ou d'autres secteurs sur le conseil de quartier de Couronne rurale?
  - R : Mme Côté mentionne que pour l'instant quatre personnes ont été nommées par résolution du conseil municipal, mais cette demande pourrait être analysée par les membres et nous allons faire des vérifications au niveau des règles de régie interne.
  - Suite à un questionnement sur le traitement des insectes piqueurs, M. Hénault précise qu'un contrat est accordé sur plusieurs années et la carte est établie pour la durée du contrat. L'an passé, en raison de la température de nouvelles espèces ont proliféré à la grandeur du Québec et le traitement n'a pas eu le même effet que par les années passées. Un nouveau contrat a été accordé cette année pour le même territoire.
  - Un citoyen croyait que le traitement n'a pas été effectué dans le secteur Carignan, car cette taxe n'a pas été chargée en 2017.
    - R : Le citoyen est invité à communiquer avec Info-Service pour obtenir ce renseignement.
  - Demande quand le procès-verbal de la rencontre sera publié sur le site Internet de la Ville.
     R : Une vérification sera faite à savoir si nous pouvons le publier avant son adoption.

# 8. DATE APPROXIMATIVE DE LA PROCHAINE RENCONTRE ET SUJETS QUI SERONT TRAITÉS

Une date sera à déterminer pour l'automne prochain.

## 9. FIN DE LA RENCONTRE

EN CONSÉQUENCE, IL EST : PROPOSÉ PAR madame Denise Hébert APPUYÉ PAR monsieur Rémy Bélanger

QUE l'assemblée soit levée à 21 h 20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Manon Côté, présidente

. . . .